

Seine-Maritime

Allouville-Bellefosse
Anneville-Ambourville
Anquetierville
Auzebosc
Bardouville
Berville-sur-Seine
Bois-Himont
Canteleu
Caudebec-en-Caux
Duclair
Hautot-sur-Seine
Hénouville
Heurteville
Jumièges
La Bouille
La Cerlangue
La Mailleraye-sur-Seine
Le Mesnil-sous-Jumièges
Le Trait
Louvetoit
Maulévrier-sainte-Gertrude
Mauny
Norville
Notre Dame de Bliquetuit
Petiville
Quevillon
Sahurs
Saint-Amoult
Saint-Aubin-de-Crétot
Saint-Clair-sur-les-Monts
Saint-Gilles-de-Crétot
Saint-Martin-de-Boscherville
Saint-Maurice-d'Ételan
Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
Saint-Nicolas-de-la-Haie
Saint-Nicolas-de-la-Taille
Saint-Paër
Saint-Pierre-de-Manneville
Saint-Vigor-d'Ymonville
Saint-Wandrille-Rançon
Tancarville
Touffreville-la-Câble
Touffreville-la-Corbeline
Triquerville
Vatteville-la-Rue
Villequier
Yainville
Yvetot
Yville-sur-Seine

Eure

Aizier
Barneville-sur-Seine
Berville-sur-Mer
Bouquelon
Bourneville
Caumont
Conteville
Corneville-sur-Risle
Étreville
Foulbec
Fourmetot
Hauville
Honguemare-Guénouville
La Haye-Aubrée
La Haye-de-Routot
Le Landin
Marais-Vernier
Pont-Audemer
Quillebeuf-sur-Seine
Routot
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
Saint-Mards-de-Blacarville
Saint-Pierre-du-Val
Saint-Ouen-des-Champs
Saint-Samson-de-la-Roque
Saint-Sulpice-de-Grimbouville
Saint-Thurien
Sainte-Croix-sur-Aizier
Sainte-Opportune-la-Mare
Tocqueville
Toutainville
Trouville-la-Haule
Vieux-Port

Commune associée

Sandouville

Règlement de consultation (R.C.)

PARC NATUREL REGIONAL DES BOUCLES DE LA SEINE NORMANDE

Marché de travaux pour la gestion écologique de sites naturels en zone humide

Marché N 2026-T-02-TZH

POUVOIR ADJUDICATEUR ET ADRESSE DE REMISE DES OFFRES PARC NATUREL REGIONAL DES BOUCLES DE LA SEINE NORMANDE

Maison du Parc - 692 rue du petit pont
76940 Notre-Dame-de-Bliquetuit

Renseignements

Tout renseignement relatif au marché doit être adressé sur la plateforme de publication MPE76

<https://mpe76.fr>

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : 4 novembre 2026 à 18h.



Parc
naturel
régional
des Boucles de
la Seine Normande
Une autre vie s'invente ici

Parc naturel Régional des Boucles de la Seine Normande
MAISON DU PARC : BP13 - 76940 Notre-Dame-de-Bliquetuit
Téléphone : 02 35 37 23 16 - Télécopie : 02 35 37 39 70

E-mail : contact@pnr-seine-normande.com / www.pnr-seine-normande.com

Seine-Maritime

Allouville-Bellefosse
 Anneville-Ambourville
 Anquetierville
 Auzebosc
 Bardouville
 Berville-sur-Seine
 Bois-Himont
 Canteleu
 Caudebec-en-Caux
 Duclair
 Hautot-sur-Seine
 Hénouville
 Heurteville
 Jumièges
 La Bouille
 La Cerlangue
 La Mailletaye-sur-Seine
 Le Mesnil-sous-Jumièges
 Le Trait
 Louvetot
 Maulévrier-sainte-Gertrude
 Mauny
 Norville
 Notre Dame de Bliquetuit
 Petitville
 Quevillon
 Sahurs
 Saint-Amoult
 Saint-Aubin-de-Crétot
 Saint-Clair-sur-les-Monts
 Saint-Gilles-de-Crétot
 Saint-Martin-de-Boscherville
 Saint-Maurice-d'Ételan
 Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
 Saint-Nicolas-de-la-Haie
 Saint-Nicolas-de-la-Taille
 Saint-Paër
 Saint-Pierre-de-Manneville
 Saint-Vigor-d'Ymonville
 Saint-Wandrille-Rançon
 Tancarville
 Touffreville-la-Câble
 Touffreville-la-Corbeline
 Triquerville
 Vatteville-la-Rue
 Villequier
 Yainville
 Yvetot
 Yville-sur-Seine

Eure

Aizier
 Barneville-sur-Seine
 Berville-sur-Mer
 Bouquelon
 Bourneville
 Caumont
 Conteville
 Comeville-sur-Risle
 Etreville
 Foulbec
 Fourmetot
 Hauville
 Honguemare-Guénouville
 La Haye-Aubrée
 La Haye-de-Routot
 Le Landin
 Marais-Vernier
 Pont-Audemer
 Quillebeuf-sur-Seine
 Routot
 Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
 Saint-Mards-de-Blacarville
 Saint-Pierre-du-Val
 Saint-Ouen-des-Champs
 Saint-Samson-de-la-Roque
 Saint-Sulpice-de-Grimbouville
 Saint-Thurien
 Sainte-Croix-sur-Aizier
 Sainte-Opportune-la-Mare
 Tocqueville
 Toutainville
 Trouville-la-Haule
 Vieux-Port

Commune associée

Sandouville

Table des matières

ARTICLE 1 – ACHETEUR PUBLIC.....	3
1.1. ACHETEUR PUBLIC.....	3
ARTICLE 2 – OBJET DU MARCHÉ.....	3
2.1. CONTENU DU MARCHÉ	3
2.2. ÉTENDU DE LA CONSULTATION	3
2.3. NOMENCLATURE EUROPÉENNES (CODES CPV)	3
2.4. DURÉE DU MARCHÉ	3
2.5. CONDITIONS DE PARTICIPATION	3
2.6. LANGUE ET UNITÉ MONÉTAIRE.....	4
ARTICLE 3 – CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES	4
3.1. TYPE DE PROCÉDURE.....	4
3.2. REMISE DES CANDIDATURES	4
3.3. VARIANTES ET OPTIONS	4
3.4. DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES	4
3.5. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	4
Pièces particulières	4
Pièces générales.....	4
ARTICLE 4 – PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	5
4.1. CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE	5
4.2. CONTENU DE L'OFFRE.....	5
ARTICLE 5 – CONDITIONS D'ENVOI DES CANDIDATURES ET DES OFFRES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE.....	6
ARTICLE 6 – SÉLECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES.....	7
6.1_ LES CRITÈRES D'ANALYSE DES OFFRES ET LEUR COTATION	7
4.3. NÉGOCIATIONS.....	8
ARTICLE 7 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	8
ARTICLE 8 – RECOURS	8



Parc
 naturel
 régional
 des Boucles de
 la Seine Normande
 Une autre vie s'invente ici

Parc naturel Régional des Boucles de la Seine Normande
MAISON DU PARC : BP13 - 76940 Notre-Dame-de-Bliquetuit
 Téléphone : 02 35 37 23 16 - Télécopie : 02 35 37 39 70
 E-mail : contact@pnr-seine-normande.com / www.pnr-seine-normande.com

Seine-Maritime

Allouville-Bellefosse
Anneville-Ambourville
Anqueterville
Auzebosc
Bardouville
Berville-sur-Seine
Bois-Himont
Canteleu
Caudebec-en-Caux
Duclair
Hautot-sur-Seine
Hénouville
Heurteville
Jumièges
La Bouille
La Cerlangue
La Mailleraie-sur-Seine
Le Mesnil-sous-Jumièges
Le Trait
Louvotot
Maulévrier-sainte-Gertrude
Mauny
Norville
Notre Dame de Bliquetuit
Petiville
Quevillon
Sahurs
Saint-Arnoult
Saint-Aubin-de-Crétot
Saint-Clair-sur-Monts
Saint-Gilles-de-Crétot
Saint-Martin-de-Boscherville
Saint-Maurice-d'Etelan
Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
Saint-Nicolas-de-la-Haie
Saint-Nicolas-de-la-Taille
Saint-Paër
Saint-Pierre-de-Manneville
Saint-Vigor-d'Ymonville
Saint-Wandrille-Rançon
Tancarville
Touffreville-la-Câble
Touffreville-la-Corbeline
Triquerville
Vatteville-la-Rue
Villequier
Yainville
Yvetot
Yville-sur-Seine

Eure

Aizier
Barneville-sur-Seine
Berville-sur-Mer
Bouquelon
Bourneville
Caumont
Conteville
Corneville-sur-Risle
Etreville
Foulbec
Fourmetot
Hauville
Honguemare-Guénouville
La Haye-Aubrée
La Haye-de-Routot
Le Landin
Marais-Vernier
Pont-Audemer
Quillebeuf-sur-Seine
Routot
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
Saint-Mards-de-Blacarville
Saint-Pierre-du-Val
Saint-Ouen-des-Champs
Saint-Samson-de-la-Roque
Saint-Sulpice-de-Grimbouville
Saint-Thurien
Sainte-Croix-sur-Aizier
Sainte-Opportune-la-Mare
Tocqueville
Tutainville
Trouville-la-Haule
Vieux-Port

Commune associée

Sandouville

ARTICLE 1 – ACHETEUR PUBLIC

1.1. Acheteur Public

La consultation est lancée par :

PARC NATUREL REGIONAL DES BOUCLES DE LA SEINE NORMANDE
Maison du Parc - 692 rue du petit pont
76940 Notre-Dame-de-Bliquetuit

Téléphone : 02.35.37.23.16

E-mail : contact@pnr-seine-normande.com

Adresse internet : www.pnr-seine-normande.com

ARTICLE 2 – OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet de définir des prestations pour la gestion écologique de sites naturels en zone humide.

2.1. Contenu du marché

Les prestations à exécuter sont définies précisément dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) joint au présent document.

2.2. Etendue de la consultation

La présente procédure adaptée est soumise aux dispositions de l'article L. 2123-1 du Code de la commande publique.

Cette consultation sera passée en application des articles R2191-16 à R2191-19 du Code de la commande publique : **Marchés à bon de commande**. Il s'agit d'un marché à bons de commande avec un maximum de 1 500 000€ HT pour une durée de 4 ans. La dévolution est réalisée en sept lots séparés.

Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

2.3. Nomenclature européennes (Codes CPV)

Les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

Classification principale	Classification complémentaire
Travaux d'amélioration de l'environnement (45262640)	Services d'abattage d'arbres (77211400)
	Travaux de débroussaillage (45111220)

2.4. Durée du marché

Durée prévisionnelle du marché : 4 ans à compter de la notification du marché

2.5. Conditions de participation

Les candidats peuvent présenter une offre en qualité d'entreprise individuelle ou de groupement d'opérateurs économiques, pour un ou plusieurs lots.

L'offre devra identifier l'ensemble des sous-traitants dont le recours est envisagé et préciser la nature des prestations (ou leur montant) qui leur seront confiées, ainsi que leur dénomination et leur qualité. Tout changement de sous-traitant en cours d'exécution de l'accord-cadre devra être soumis à

Seine-Maritime

Allouville-Bellefosse
Annetville-Ambourville
Anqueterville
Auzebosc
Bardouville
Berville-sur-Seine
Bois-Himont
Canleu
Caudebec-en-Caux
Ducclair
Hautot-sur-Seine
Hénouville
Heurteville
Jumièges
La Bouille
La Cerlangue
La Mailley-sur-Seine
Le Mesnil-sous-Jumièges
Le Trait
Louvot
Maulévrier-sainte-Gertrude
Mauny
Norville
Notre Dame de Bliquetuit
Petiville
Quevillon
Sahurs
Saint-Arnoult
Saint-Aubin-de-Crétot
Saint-Clair-sur-Monts
Saint-Gilles-de-Crétot
Saint-Martin-de-Boscherville
Saint-Maurice-d'Ételan
Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
Saint-Nicolas-de-la-Haie
Saint-Nicolas-de-la-Taille
Saint-Paër
Saint-Pierre-de-Manneville
Saint-Vigor-d'Ymonville
Saint-Wandrille-Rançon
Tancarville
Touffreville-la-Câble
Touffreville-la-Corbeline
Triquerville
Vatteville-la-Rue
Villequier
Yainville
Yvetot
Yville-sur-Seine

Eure

Aizier
Barneville-sur-Seine
Berville-sur-Mer
Bouquelon
Bourneville
Caumont
Conteville
Corneville-sur-Risle
Etreville
Foulbec
Fourmetot
Hauville
Honguemare-Guénouville
La Haye-Aubrée
La Haye-de-Routot
Le Landin
Marais-Vernier
Pont-Audemer
Quillebeuf-sur-Seine
Routot
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
Saint-Mards-de-Blacarville
Saint-Pierre-du-Val
Saint-Ouen-des-Champs
Saint-Samson-de-la-Roque
Saint-Sulpice-de-Grimbouville
Saint-Thurien
Sainte-Croix-sur-Aizier
Sainte-Opportune-la-Mare
Tocqueville
Toutainville
Trouville-la-Haule
Vieux-Port

Commune associée
Sandouville

l'acceptation préalable du maître d'ouvrage, dans les conditions prévues par le Code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur n'impose aucune forme de groupement aux candidats. En cas d'attribution à un groupement, celui-ci pourra être conjoint ou solidaire.

Le mandataire du groupement est désigné expressément par les membres du groupement. Il est habilité, par un mandat écrit de ses cotraitants (notamment au moyen du formulaire DC1), à signer l'acte d'engagement en leur nom.

2.6. Langue et unité monétaire

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Elles seront exprimées en EURO (€).

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES

3.1. Type de procédure

Compte tenu des seuils en vigueur, la procédure utilisée est celle d'un marché passé selon la procédure adaptée, conformément à de l'article L. 2123-1 du Code de la commande publique.

3.2. Remise des candidatures

La date limite de remise des offres est fixée au **4 novembre 2026 à 18h**.

3.3. Variantes et options

Les variantes au marché sont autorisées à condition qu'une offre de base correspondant au présent Dossier de Consultation des Entreprises soit présentée.

3.4. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres, avant attribution du marché, **est de 90 jours** à compter de la date limite fixée pour la réception des offres à l'article 3.2.

3.5. Contenu du dossier de consultation

Pièces particulières

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)
- L'acte d'engagement (A.E.)
- Le règlement de la consultation (R.C.)
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le bordereau des prix unitaires (B.P.U)
- Le détail quantitatif estimatif (D.Q.E.)

Pièces générales

Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux (C.C.A.G.-Travaux.), défini par l'arrêté du 30 Mars 2021 s'applique au présent marché et est réputé connu du soumissionnaire.

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats **au plus tard 10 jours** avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Seine-Maritime

Allouville-Bellefosse
Anneville-Ambourville
Anquetièreville
Auzebosc
Bardouville
Berville-sur-Seine
Bois-Himont
Canteleu
Caudebec-en-Caux
Duclair
Hautot-sur-Seine
Hénouville
Heurteville
Jumièges
La Bouille
La Cerlangue
La Mailleraye-sur-Seine
Le Mesnil-sous-Jumièges
Le Trait
Louvetot
Maulévrier-sainte-Gertrude
Mauny
Norville
Notre Dame de Bliquetuit
Petiville
Quevillon
Sahurs
Saint-Arnoult
Saint-Aubin-de-Crétot
Saint-Clair-sur-Monts
Saint-Gilles-de-Crétot
Saint-Martin-de-Boscherville
Saint-Maurice-d'Ételan
Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
Saint-Nicolas-de-la-Haie
Saint-Nicolas-de-la-Taille
Saint-Paër
Saint-Pierre-de-Manneville
Saint-Vigor-d'Ymonville
Saint-Wandrille-Rançon
Tancarville
Touffreville-la-Câble
Touffreville-la-Corbeline
Triquerville
Vatteville-la-Rue
Villequier
Yainville
Yvetot
Yville-sur-Seine

Eure

Aizier
Barneville-sur-Seine
Berville-sur-Mer
Bouquelon
Bourneville
Caumont
Conteville
Corneville-sur-Risle
Étreville
Foulbec
Fourmetot
Hauville
Honguemare-Guénouville
La Haye-Aubrée
La Haye-de-Routot
Le Landin
Marais-Vernier
Pont-Audemer
Quillebeuf-sur-Seine
Routot
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
Saint-Mards-de-Blacerville
Saint-Pierre-du-Val
Saint-Ouen-des-Champs
Saint-Samson-de-la-Roque
Saint-Sulpice-de-Grimbouville
Saint-Thurien
Sainte-Croix-sur-Aizier
Sainte-Opportune-la-Mare
Tocqueville
Touainville
Trouville-la-Haule
Vieux-Port

Commune associée

Sandouville

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 4 – PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées, paraphées et signées par lui.

4.1. Contenu du dossier de candidature

La candidature devra comporter les pièces suivantes :

- 1) Une lettre de candidature et désignation du mandataire par ses cotraitants en cas de groupement (**imprimé DC1**) ;
- 2) Une déclaration de candidature permettant de juger de la capacité du candidat à exercer l'activité professionnelle objet du marché. (**imprimé DC2**).

Ces renseignements devront préciser :

- Le chiffre d'affaires des 3 dernières années ;
- Les moyens techniques et humains ;
- La qualification du candidat et des intervenants sur le projet et éventuellement les certifications obtenues.

- 3) Le candidat fournira en annexe de cette déclaration un **extrait de Kbis** de son entreprise et les **attestations d'assurances** relatives à l'activité en lien avec le marché.
- 4) **La copie du ou des jugement(s) prononcé(s)** si l'entreprise est en redressement judiciaire
- 5) Les renseignements concernant la **capacité économique et financière** de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles ;

- 6) Les renseignements concernant les **références professionnelles et la capacité technique** de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :
Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années en lien avec l'objet du présent marché, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- 7) Un **plan de prévention** devra être proposé par le prestataire pour appuyer la candidature

Les formulaires DC sont disponibles sur le site internet du portail de l'Économie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

NOTA :

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de demander des documents complémentaires pour appuyer les candidatures dans un délai maximum de 15 jours calendaires.

4.2. Contenu de l'offre

L'offre sera constituée des éléments suivants :

- 1) **L'acte d'engagement (A.E.), à compléter intégralement**, à signer par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat ;



Parc naturel Régional des Boucles de la Seine Normande
MAISON DU PARC : BP13 - 76940 Notre-Dame-de-Bliquetuit

Téléphone : 02 35 37 23 16 - Télécopie : 02 35 37 39 70

E-mail : contact@pnr-seine-normande.com / www.pnr-seine-normande.com

Seine-Maritime

Allouville-Bellefosse
Anneville-Ambourville
Anquetierville
Auzebosc
Bardouville
Berville-sur-Seine
Bois-Himont
Canteleu
Caudebec-en-Caux
Duclair
Hautot-sur-Seine
Hénouville
Heurteville
Jumièges
La Bouille
La Cerlangue
La Mailley-sur-Seine
Le Mesnil-sous-Jumièges
Le Trait
Louvotot
Maulévrier-sainte-Gertrude
Mauny
Norville
Notre Dame de Bliquetuit
Petiville
Quevillon
Sahurs
Saint-Arnoult
Saint-Aubin-de-Crétot
Saint-Clair-sur-les-Monts
Saint-Gilles-de-Crétot
Saint-Martin-de-Boscherville
Saint-Maurice-d'Etelan
Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
Saint-Nicolas-de-la-Haie
Saint-Nicolas-de-la-Taille
Saint-Paër
Saint-Pierre-de-Manneville
Saint-Vigor-d'Ymonville
Saint-Wandrille-Rançon
Tancarville
Touffreville-la-Câble
Touffreville-la-Corbeline
Triquerville
Vatteville-la-Rue
Villequier
Yainville
Yvetot
Yville-sur-Seine

Eure

Aizier
Barneville-sur-Seine
Berville-sur-Mer
Bouquelon
Bourneville
Caumont
Conteville
Corneville-sur-Risle
Etreville
Fouillebec
Fourmetot
Hauville
Honguemare-Guénouville
La Haye-Aubrée
La Haye-de-Routot
Le Landin
Marais-Vernier
Pont-Audemer
Quillebeuf-sur-Seine
Routot
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
Saint-Mards-de-Blacarville
Saint-Pierre-du-Val
Saint-Ouen-des-Champs
Saint-Samson-de-la-Roque
Saint-Sulpice-de-Grimbouville
Saint-Thurien
Sainte-Croix-sur-Aizier
Sainte-Opportune-la-Mare
Tocqueville
Touainville
Trouville-la-Haule
Vieux-Port

Commune associée

Sandouville

- 2) **Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)** : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification, daté et signé ;
- 3) **Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)**, cahier ci-joint à accepter sans aucune modification, daté et signé ;
- 4) **Le bordereau des prix unitaire (B.P.U)**, dûment rempli, daté et signé
- 5) Le Détail Quantitatif Estimatif (D.Q.E., document non contractuel), daté et signé
- 6) **Le mémoire technique** ainsi que les CV **de l'équipe projet** (moyens humains utilisés pour le projet, niveaux de qualification) **dédiées à l'exécution des prestations**

ARTICLE 5 – CONDITIONS D'ENVOI DES CANDIDATURES ET DES OFFRES PAR VOIE ELECTRONIQUE

Les pièces de candidatures et des offres transmises par voie électronique devront obligatoirement transiter par la plateforme gratuite Marchés publics en Seine maritime à l'adresse suivante : <https://mpe76.fr>

Les candidats doivent obligatoirement s'inscrire sur le site Internet pour remettre leur pli de candidature et d'offre.

La démarche technique relative à l'inscription et à la remise des plis est indiquée par la plateforme Web « Marchés publics en Seine maritime ».

Les pièces constituant la candidature de l'offre devront obligatoirement être soit signées électroniquement, soit manuellement.

La liste des pièces à fournir est mentionnée à l'article 4 du présent règlement de consultation.

Le téléchargement des pièces de candidature et des offres auprès du séquestre devra être terminé avant la date et l'heure limite de dépôt des plis de candidature et d'offre à savoir :

Le 4 novembre 2026 à 18h.

Aucun délai supplémentaire ne sera accordé aux candidats pour le téléchargement de leur candidature et offre. Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus. La date et l'heure délivrées par la plateforme internet font seule foi.

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un virus informatique est détecté par le maître d'ouvrage ne sera pas ouvert. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et entraînera l'irrecevabilité de la candidature. Le candidat en est informé.

Le mode de transmission électronique sécurisé choisi par le candidat doit permettre au maître d'ouvrage d'ouvrir les pièces transmises sans le concours du candidat, c'est-à-dire sans une intervention personnelle du soumissionnaire.

Les fichiers remis par les candidats devront être au choix des formats suivants :

- .zip
- .odt
- .doc ou .docx
- .ods
- .xls ou .xlsx
- .pdf
- .jpg

Le candidat est invité à ne pas utiliser les « macros ».

En cas de formats différents, le soumissionnaire proposera à la collectivité le visualiseur adapté, de préférence à télécharger sur internet.

Pour répondre sous format électronique, la personne habilitée à engager le soumissionnaire doit être titulaire d'un certificat électronique afin de signer son offre, sachant que le niveau minimum de

Seine-Maritime

Allouville-Bellefosse
Annetville-sur-Seine
Anquetville
Auzebosc
Bardouville
Berville-sur-Seine
Bois-Himont
Canteleu
Caudebec-en-Caux
Duclair
Hautot-sur-Seine
Hénouville
Heurteville
Jumièges
La Bouille
La Cerlangue
La Mailleraye-sur-Seine
Le Mesnil-sous-Jumièges
Le Trait
Louvotot
Maulévrier-sainte-Gertrude
Mauny
Norville
Notre Dame de Bliquetuit
Petiville
Quevillon
Sahurs
Saint-Arnoult
Saint-Aubin-de-Crétot
Saint-Clair-sur-Monts
Saint-Gilles-de-Crétot
Saint-Martin-de-Boscherville
Saint-Maurice-d'Etelan
Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
Saint-Nicolas-de-la-Haie
Saint-Nicolas-de-la-Taille
Saint-Paër
Saint-Pierre-de-Manneville
Saint-Vigor-d'Ymonville
Saint-Wandrille-Rançon
Tancarville
Touffreville-la-Câble
Touffreville-la-Corbeline
Triquerville
Vatteville-la-Rue
Villequier
Yainville
Yvetot
Yville-sur-Seine

Eure

Aizier
Barneville-sur-Seine
Berville-sur-Mer
Bouquelon
Bourneville
Caumont
Conteville
Corneville-sur-Risle
Etreville
Foulbec
Fourmetot
Hauville
Honguemare-Guénouville
La Haye-Aubrée
La Haye-de-Routot
Le Landin
Marais-Vernier
Pont-Audemer
Quillebeuf-sur-Seine
Routot
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
Saint-Mards-de-Blacarville
Saint-Pierre-du-Val
Saint-Ouen-des-Champs
Saint-Samson-de-la-Roque
Saint-Sulpice-de-Grimbouville
Saint-Thurien
Sainte-Croix-sur-Aizier
Sainte-Opportune-la-Mare
Tocqueville
Trotainville
Trouville-la-Haule
Vieux-Port

Commune associée

Sandouville

signature électronique exigé des candidats est le Niveau III de la PRI (Politique de Référencement Intersectorielle) ou de signer manuellement les pièces de marchés.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

ARTICLE 6 – SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du Code des marchés publics et donnera lieu à un classement des offres.

6.1_Les critères d'analyse des offres et leur cotation

Les offres inappropriées ou anormalement basses ou hautes pourront être éliminées.

Les 3 critères intervenant au moment de l'analyse de la candidature sont :

- 1) Garanties et capacités financières
- 2) Capacités techniques et professionnelles
- 3) Qualité environnementale

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- **Critère n°1 : Prix des prestations : 40 points**
-
- **Critère n°2 : Valeur technique au regard des éléments présentés dans le mémoire technique : 50 points répartis selon les sous-critères exposés ci-après**
-
- **Critère n°3 : Qualité environnementale des prestations : 10 points répartis selon les sous-critères exposés ci-après**

1) Le critère prix des prestations, au regard du montant total TTC du Détail Quantitatif Estimatif (D.Q.E.) avec un coefficient de 40 points

Les propositions financières seront évaluées en points selon la méthodologie suivante qui sera appliquée aux offres recevables techniquement et recevable économiquement au regard de l'estimation des services :

$$\text{Note de l'offre considérée} = \frac{\text{Offre la plus faible}}{\text{Offre considérée}} \times 40$$

La note ainsi obtenue se verra appliquer le coefficient de pondération du prix. En cas d'éléments discordants entre le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) et le Bordereau des Prix Unitaires (BPU), le Pouvoir Adjudicateur prend en compte les éléments du BPU.

2) La valeur technique et méthodologique de l'offre au vu du mémoire technique avec un coefficient de 50 points

L'analyse de la valeur technique et méthodologique de l'offre portera sur le mémoire technique que le candidat devra obligatoirement fournir. Il sera jugé suivant les sous-critères suivants :

- Présentation de l'équipe et justification des compétences de l'équipe (10 points)

Seine-Maritime

Allouville-Bellefosse
Anneville-Ambourville
Anqueterville
Auzebosc
Bardouville
Berville-sur-Seine
Bois-Himont
Canteleu
Caudebec-en-Caux
Duclair
Hautot-sur-Seine
Hénouville
Heurteville
Jumièges
La Bouille
La Cerlangue
La Mailletay-sur-Seine
Le Mesnil-sous-Jumièges
Le Trait
Louvotot
Maulévrier-sainte-Gertrude
Mauny
Norville
Notre Dame de Bliquetuit
Petiville
Quevillon
Sahurs
Saint-Amoult
Saint-Aubin-de-Crétot
Saint-Clair-sur-les-Monts
Saint-Gilles-de-Crétot
Saint-Martin-de-Boscherville
Saint-Maurice-d'Ételan
Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
Saint-Nicolas-de-la-Haie
Saint-Nicolas-de-la-Taille
Saint-Paër
Saint-Pierre-de-Manneville
Saint-Vigor-d'Ymonville
Saint-Wandrille-Rançon
Tancarville
Touffreville-la-Câble
Touffreville-la-Corbeline
Triquerville
Vatteville-la-Rue
Villequier
Yainville
Yvetot
Yville-sur-Seine

Eure

Aizier
Barneville-sur-Seine
Berville-sur-Mer
Bouquelon
Bourneville
Caumont
Conteville
Corneville-sur-Risle
Étreville
Foulbec
Fourmetot
Hauville
Honguemare-Guénouville
La Haye-Aubrée
La Haye-de-Routot
Le Landin
Marais-Vernier
Pont-Audemer
Quillebeuf-sur-Seine
Routot
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
Saint-Mards-de-Blacarville
Saint-Pierre-du-Val
Saint-Ouen-des-Champs
Saint-Samson-de-la-Roque
Saint-Sulpice-de-Grimbouville
Saint-Thurien
Sainte-Croix-sur-Aizier
Sainte-Opportune-la-Mare
Tocqueville
Tutainville
Trouville-la-Haule
Vieux-Port

Commune associée

Sandouville

- Pertinence de la méthodologie compte tenu de la problématique et des enjeux environnementaux et écologiques du marché (20 points)
- Moyens matériels mis à disposition (20 points)

3) Qualité environnementale des prestations (10 points)

Ce critère sera apprécié au regard des dispositions proposées pour limiter les incidences des travaux sur les zones humides et les milieux naturels.

La notation sera établie selon les sous-critères suivants :

- Organisation des interventions afin de réduire les impacts sur les milieux naturels (calendrier d'intervention, phasage, limitation des emprises, circulation des engins, accès aux chantiers, etc.) : 4 points ;
- Mesures de prévention des pollutions et de protection des sols, des eaux et des habitats (gestion des hydrocarbures, prévention des fuites, stockage des produits, gestion des déchets, protection de la faune et de la flore, etc.) : 3 points ;
- Moyens matériels et techniques mobilisés pour réduire l'empreinte environnementale des travaux (engins adaptés aux sols sensibles, limitation du tassement, techniques d'intervention à faible impact, remise en état des sites après intervention, origine des carburants, etc.) : 3 points.

La somme des notes pondérées est ensuite calculée pour donner une note globale à l'offre sur 100 points. Le candidat ayant obtenu la note maximale obtiendra le marché.

En cas d'*ex aequo* et sous réserve des dispositions de l'application du droit de préférence de l'article 54 du CMP, c'est l'offre de l'entreprise disposant de la note la plus élevée sur le critère le plus fortement pondéré qui sera retenue.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics.

NOTA : Concernant les droits de préférence, les dispositions de l'article 53 IV, 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} alinéa du Code des marchés publics s'applique.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera écartée tout comme les offres irrégulières ou inacceptables.

4.3. **Négociations**

Pour rappel, l'acheteur se réserve le droit de ne pas négocier.

En cas de négociation, celle-ci sera menée au regard des critères d'attribution des offres et ne pourra porter sur les documents de la consultation. Seules les offres peuvent faire l'objet d'une négociation.

ARTICLE 7 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir des renseignements techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de l'étude du dossier de consultation, **les candidats devront s'adresser au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres :**

Renseignement via la plateforme <https://mpe76.fr>

ARTICLE 8 – RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction d'un recours :

Parc naturel Régional des Boucles de la Seine Normande

MAISON DU PARC : BP13 - 76940 Notre-Dame-de-Bliquetuit

Téléphone : 02 35 37 23 16 - Télécopie : 02 35 37 39 70

E-mail : contact@pnr-seine-normande.com / www.pnr-seine-normande.com

Seine-Maritime

Allouville-Bellefosse
Anneville-Ambourville
Anqueterville
Auzebosc
Bardouville
Berville-sur-Seine
Bois-Himont
Canleu
Caudebec-en-Caux
Duclair
Hautot-sur-Seine
Hénouville
Heurteauville
Jumièges
La Bouille
La Cerlangue
La Mailleraye-sur-Seine
Le Mesnil-sous-Jumièges
Le Trait
Louvetot
Maulévrier-sainte-Gertrude
Mauny
Norville
Notre Dame de Bliquetuit
Petiville
Quevillon
Sahurs
Saint-Arnoult
Saint-Aubin-de-Crétot
Saint-Clair-sur-les-Monts
Saint-Gilles-de-Crétot
Saint-Martin-de-Boscherville
Saint-Maurice-d'Ételan
Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
Saint-Nicolas-de-la-Haie
Saint-Nicolas-de-la-Taille
Saint-Paër
Saint-Pierre-de-Manneville
Saint-Vigor-d'Ymonville
Saint-Wandrille-Rançon
Tancarville
Touffreville-la-Câble
Touffreville-la-Corbeline
Triquerville
Vatteville-la-Rue
Villequier
Yainville
Yvetot
Yville-sur-Seine

Eure

Aizier
Barneville-sur-Seine
Berville-sur-Mer
Bouquelon
Bourneville
Caumont
Conteville
Corneville-sur-Risle
Étreville
Foulbec
Fourmetot
Hauville
Honguemare-Guénouville
La Haye-Aubrée
La Haye-de-Routot
Le Landin
Marais-Vernier
Pont-Audemer
Quillebeuf-sur-Seine
Routot
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
Saint-Mards-de-Blacarville
Saint-Pierre-du-Val
Saint-Ouen-des-Champs
Saint-Samson-de-la-Roque
Saint-Sulpice-de-Grimbouville
Saint-Thurien
Sainte-Croix-sur-Aizier
Sainte-Opportune-la-Mare
Tocqueville
Toutainville
Trouville-la-Haule
Vieux-Port

Commune associée

Sandouville

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE ROUEN 76000

